



GLISS

AGENT DE GLISSE ANTI-ADHÉRENT PROFESSIONNEL SANS SILICONES. PROTECTION des SURFACES CONTRE L'ADHÉRENCE DES BITUMINEUX ET COLLES

PROPRIETES :

GLISS est dispersable dans l'eau en toute proportion, donne une émulsion stable et est compatible avec la plupart des surfaces peintes, plastiques, substantives des surfaces métalliques en évitant l'oxydation, la rouille des métaux ferreux non protégés.

GLISS possède un très haut pouvoir couvrant et humectant lui permettant de s'imprégner partout et est non corrosif, non caustique vis-à-vis des métaux et alliages légers.

GLISS ne résinifie pas, ne gomme pas, évite l'adhérence des bitumeux, colles ou déchets en facilitant leur glissement et sans modifier leurs caractéristiques.

Biodégradabilité : Evaluation réalisée de l'aptitude à la biodégradabilité du produit complet :
→ Produit déterminé comme facilement biodégradable – PV n°CB 08175.5

COMPOSITION :

Préparation concentrée en phase aqueuse élaborée à base d'une association synergisée de 3 extraits végétaux sélectionnés pour leurs fonctions anti-adhérentes, agents humectants et inhibiteurs de corrosion.

Agents surfactifs en conformité avec le règlement Européen 648 / 2004 / CE

ETAT PHYSIQUE	: Liquide.
MASSE VOLUMIQUE	: 1050 g/litre.
REACTION CHIMIQUE	: Faiblement alcaline non caustique.
pH à 1 %	: 9.90 environ.
ASPECT	: Limpide de couleur ambrée.
VISCOSITE minutes à 17,5°C	: 1400 cps – Mobile n°3 – Vites se 50 Tours /
ODEUR	: Sans odeur.
TENSION SUPERFICIELLE à 2% dans l'eau	: 32 dyne/cm
TEMPERATURE D' EBULLITION	: 97 °c
TEMPERATURE MAXIMALE EN SERVICE	: supérieure à 190°c

Préparation **non soumise** à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après directive européenne en vigueur :

- la classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes Préparations » 1999/45/CE et de ses adaptations.
- a aussi été pris en compte la directive 2004/73/CEE portant 29^{ème} adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).
- Cette préparation n'est pas dangereuse pour la santé par la directive 1999/45CE.

UTILISATIONS : GLISS

GLISS est utilisé en application préventive comme agent de glisse anti-adhérent des bitumineux, agent protecteur des surfaces métalliques ou plastiques, caoutchoucs au contact des projections de produits bitumineux :

<ul style="list-style-type: none">▶ Matériels d'application des chantiers mobiles▶ Benne de transport d'enrobés▶ Elévateurs▶ Finisseurs▶ Compacteurs	<ul style="list-style-type: none">▶ Skips▶ Véhicules, pare-choc, bavettes, pneus des camions▶ Matériels de fabrication dans les centrales d'enrobages▶ Petits outillages manuels
--	---

MODE D'EMPLOI :

En préventif : Selon la nature des matériels et surfaces à protéger et la fréquence d'application, s'utilise dilué dans l'eau, application uniforme à l'aide d'un pulvérisateur ou par étalement à la brosse souple, par arrosage ou par projection basse pression ou aspersion à la rampe sur les surfaces avant mise quotidienne en service.

Peut être pré-dilué dans une citerne de chantier équipée d'un dispositif de pulvérisation

. Dilutions indicatives :

- ▶ Gros matériels, bennes élévatrices : 1 partie pour 10 à 20 parties d'eau.
- ▶ Matériels d'applications : 1 partie pour 25 à 40 parties d'eau.
- ▶ Petits matériels, pneumatiques des véhicules de chantier : 1 partie pour 10 à 15 parties d'eau.

. Renouveler l'application 1 à 2 fois dans la journée à la reprise du travail et dès que des problèmes d'adhésivité des bitumeux apparaissent aux surfaces.

PRECAUTIONS D'EMPLOI ET STOCKAGE :

Ne pas laisser à la portée des enfants. Refermer l'emballage après chaque utilisation. Protéger du gel au stockage.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.